



## **Procès Verbal**

### **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ**

**Le mardi 24 septembre 2013  
À 20h30 - salle l'Amphi  
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez**

#### Étaient présents:

Commune	Nom	Prénom			
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave	MAISONCELLE DU MAINE	GENDRON	Didier
ARQUENAY	OLIVIER	Jean-Pierre	MESLAY DU MAINE	LAUNAY	Noëlle
BALLEE	DUBOIS	Louis	MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
BANNES	LAVOUE	Christian	MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
BAZOUGERS	FERRAN	David	MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
BEAUMONT PIED DE BOEUF	CARRON	François	MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky	MESLAY DU MAINE	MONNERET	Françoise
BOUERE	AVALLART	Pierre	PREAUX	RAGAINÉ	Roland
CHEMERE LE ROI	CARIOU	Philippe	RUILLE FROID FONDS	ROCTON	André
COSSE EN CHAMPAGNE	OGER	Roland	SAINT BRICE	BOISSEAU	André
GREZ EN BOUERE	BOULAY	Didier	SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis	SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
LE BURET	HOUDU	Marcel	VILLIERS CHARLEMAGNE	BOUVET	Norbert
			VILLIERS CHARLEMAGNE	BUCHOT	André

#### Étaient absents excusés :

Messieurs LELIEVRE Emmanuel, HUET Daniel,  
SAUVAGE Philippe – COTTEREAU Michel -  
GELINEAU Gabriel - FERRAND Georges, LE  
ROUX Patrick - BOURDAIS André - FOUCAULT  
Roland, CALEMARD DU GENESTOUX Patrick-  
Mesdames RAPIN Yveline – MORAND Marie-  
Claude - PERTHUE Marie-Henriette,

#### Assistait également à la séance:

Sylvie LANDELLE – DGS

## ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal ; séance du 9 juillet 2013,
- Mission locale ; intervention sur le thème « emploi d'avenir »
- Tourisme ; tarifs 2014
- Affaires financières,

### 1 / Procès-Verbal ; séance du 9 juillet 2013

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2013.

**Les membres du Conseil Communautaire présents à la dite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.**

### 2 / Mission locale ; intervention sur le thème « emploi d'avenir »

Anne-Laure HAREL, chargée des relations entreprises à la Mission locale présente aux membres du Conseil Communautaire le dossier « Les emplois d'avenir, une opportunité de développement pour votre structure ».

#### Les constats

##### Au niveau national

- Chaque année, 120 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme.
- L'insertion professionnelle des jeunes est marquée par une forte précarité (stage, CDD courts...)

**Au niveau régional, la population des moins de 25 ans représente 19% de la DEFM**

**En Mayenne, les moins de 25 ans représentent 20% de la DEFM soit 3 526 inscrits (Avril 2013) : + 13 % sur un an**

**Parmi ces jeunes plus de 2 000 d'entre eux ont un niveau de formation égal ou inférieur à un diplôme de niveau V (CAP/BEP) et environ 1000 n'ont aucun diplôme.**



#### Les objectifs du dispositif

##### Les emplois d'avenir ont pour ambition :

- De fournir aux jeunes les conditions d'une **expérience professionnelle significative**
- D'**insérer professionnellement** et de faciliter l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés.



## Le public cible

Les jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés) sans emploi et proposés par Pôle emploi, les missions locales et CAP Emploi :

- jeunes sans diplôme,
- jeunes titulaires d'un CAP ou d'un BEP
- jeunes ayant obtenu un Bac ou un diplôme jusqu'à Bac +3, résidant en zone prioritaire (contrat soumis à autorisation de la Direccte)

**Les zones prioritaires :** ZUS (3 Zones urbaines sensibles à Laval), ZRR (140 communes mayennaises en Zone de Revitalisation Rurale dont 59 dans le nord du département, 39 au centre et 42 au sud),

Vous pouvez également nous solliciter afin de connaître l'éligibilité ou non d'un jeune de votre commune, au dispositif Emploi d'Avenir.



## La forme et la durée du contrat de travail

Contrat de travail en CDI ou en CDD de trois ans à temps plein, sauf situations particulières

## Le montant de l'aide

Prise en charge à hauteur de 75 % du montant brut de la rémunération du jeune pour le secteur non marchand et 35 % pour le secteur marchand.

Taux de prise en charge sur la rémunération brute	Base brute mensuelle SMIC pour un CDD ou CDI temps plein	Montant de l'aide	Montant de la rémunération brute mensuelle à la charge de l'entreprise pour un CDD ou CDI temps plein*
Secteur non marchand 75%	1 430 euros	1 070 euros	De 534 à 565 euros
Secteur marchand 35 %	1 430 euros	500 euros	1 175 euros

Soit une économie annuelle par salarié de près de 13 000 € pour le secteur non marchand et de 6 000 € pour le secteur marchand\*



\*chiffes indicatifs

## De récents assouplissements sur les conditions contractuelles

### Possibilité :

- de conclure des CDD initiaux d'un an, renouvelables dans la limite de 3 ans,
- de recourir au temps partiel en fonction du volume d'activité et du contexte local avec un minima à 17h30/sem.,
- de mutualiser des emplois d'avenir entre plusieurs collectivités territoriales de petite taille via le Centre de Gestion qui serait alors l'employeur mettant à disposition le jeune dans votre commune,



## Les engagements de l'employeur

**Dès la signature du contrat :** définition du poste de travail proposé, des modalités d'encadrement et de tutorat, de l'organisation du temps de travail, des conditions d'accès à la formation, de la qualification ou des compétences visées, du suivi personnalisé.

**Pendant l'emploi :** des actions de formations sont obligatoirement mises en œuvre, en priorité sur le temps de travail, en fonction des compétences dont l'acquisition est visée, dans l'objectif d'une professionnalisation ou d'une qualification.

En cours d'emploi **un accompagnement externe renforcé** est assuré par la Mission Locale ou CAP Emploi, en lien avec le tuteur de l'entreprise. Il doit permettre :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel et/ou de formation,
- la levée des freins éventuels périphériques à l'emploi,
- l'aide à la préparation à la sortie (dans le cadre d'un CDD).



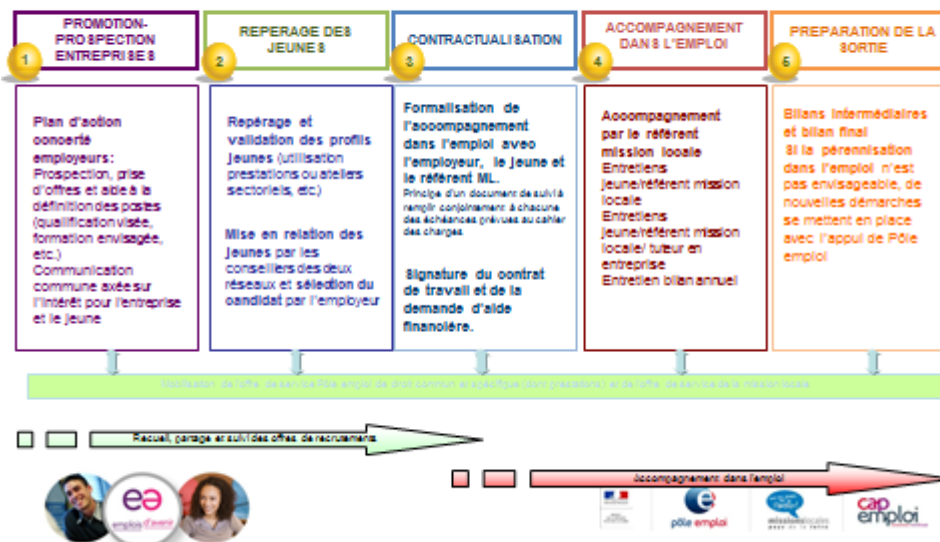
## Un appui spécifique à la formation

Un accès possible à l'ensemble du catalogue de formations du CNFPT.

Formations prises en charge par le CNFPT



### Une offre de service déclinée en 5 étapes clés



## Quelques Chiffres...

En Mayenne, l'objectif fixé par l'Etat se résume à 463 signatures à réaliser en 2013 dont 90% en direction du secteur non-marchand (communes, EPCI, associations, OGEC, maisons de retraite, hôpitaux, ...)

A ce jour, 220 jeunes mayennais ont signés un Emploi d'Avenir dont :

- 30% avec des communes de toute taille,
- 75 % avec un niveau de qualification inférieur au BAC,
- 94 % sur la base d'un CDD de trois ans,
- 97% sur la base d'un 35h./sem.

A ce jour, seules 8 ruptures (environ 3%) de contrats ont été observées dont 6 à l'initiative du jeune



## En résumé, l'emploi d'avenir, c'est ...

### Pour votre structure

- Bénéficier d'une aide financière importante et d'une opportunité de développement d'une nouvelle activité
- Conclure un contrat de travail à temps plein en CDI ou CDD de 3 ans
- Insérer professionnellement un jeune et lui permettre de se former tout en capitalisant l'expérience acquise au sein de votre structure.
  - Contribuer à une baisse du chômage des jeunes (-2,3% de jeunes demandeurs d'emploi en Mayenne, en avril 2013)

Pôle emploi , la Mission Locale ou Cap Emploi sont à votre écoute pour étudier vos besoins et vous proposer des candidats.



## Les contacts à retenir pour...

... avoir des infos sur le dispositif, diffuser une offre, recevoir des candidats éligibles, ... recruter un jeune en emploi d'avenir...

Pour la Mission locale :

- Julien TAINE : Laval Agglo et Coëvrons / [julien.taine@ml53.fr](mailto:julien.taine@ml53.fr) / 02 43 56 00 12 ou 07 86 97 17 73  
 - Régis ANDRE : Laval Agglo + CG 53 + Mairie Laval / [regis.andre@ml53.fr](mailto:regis.andre@ml53.fr) / 02 43 56 00 12 ou 06 31 00 77 84  
 - Laëtitia RENOUX : Nord-Mayenne (CC Mayenne, CC Ernée, CC Aveloires, CC le Horps-Lassay, CV Bocage) + Conseil Régional / [laetitia.renoux@ml53.fr](mailto:laetitia.renoux@ml53.fr) / 02 43 04 18 99 ou 06 88 94 21 27  
 - Anne-Laure HAREL : Sud-Mayenne (CC Château-Gontier, CC Meslay-Grez, Pays de Craon) + CC Pays de Loiron / [anne-laure.harel@ml53.fr](mailto:anne-laure.harel@ml53.fr) / 02 43 07 27 49 ou 06 45 89 24 03

Pour Cap emploi, si le jeune est travailleur handicapé : Tél.: 02 43 56 86 63  
[s.noyer@capemploi53.com](mailto:s.noyer@capemploi53.com) et [s.leparc@capemploi53.com](mailto:s.leparc@capemploi53.com) et [c.lemerre@capemploi53.com](mailto:c.lemerre@capemploi53.com)

Pour Pôle emploi : Tél.: Service employeur : 39 95  
 Pôle Emploi Laval Le Basser : [ep53lavalbasser2.53012@pole-emploi.fr](mailto:ep53lavalbasser2.53012@pole-emploi.fr)  
 Pôle Emploi Mayenne : [ep53mayenne1.53035@pole-emploi.fr](mailto:ep53mayenne1.53035@pole-emploi.fr)  
 Pôle Emploi Château-Gontier : [ep53chateaugontier1.53020@pole-emploi.fr](mailto:ep53chateaugontier1.53020@pole-emploi.fr)  
 Pôle Emploi Laval Beck : [ep53lavalbeck1.53007@pole-emploi.fr](mailto:ep53lavalbeck1.53007@pole-emploi.fr)



## AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté prend acte de la présentation faite par la Mission Locale.

## 3 / Tourisme ; tarifs hébergements chalets et mobil-homes pour l'année 2014

### Rappel :

Lors de la session de juillet 2013, le conseil communautaire a délégué au bureau le soin de finaliser le dossier de labélisation de nos hébergements touristique de La Chesnaie et Bouère, ainsi que le changement de centrale de réservation. Aujourd'hui, l'ensemble des étapes de la labélisation est effectué.

### Tarifs 2014 :

Gîtes de France simplifie les grilles de tarifs :

Il existe 2 produits (durées de séjour) : la semaine, le week-end.

Les autres durées de séjours se calculent à partir du prix d'un week-end + x/7 jours de semaine.

Ce mode de calcul impact à la hausse le prix des courts séjours de 3 et 4 jours (la mini semaine)

A noter : Le pays de Château-Gontier a adopté ce type de grille tarifaire pour ses campings :

#### **Chalets du camping du parc :**

DUREE	HAUTE SAISON	MOYENNE SAISON	BASSE SAISON
Journée supplémentaire	63 €	45 €	32 €
Week-end	197 €	147 €	100 €
Mini-semaine	263 €	213 €	150 €
Semaine	364 €	278 €	192 €

#### **Chalets du camping de Daon :**

DUREE	HAUTE SAISON	MOYENNE SAISON	BASSE SAISON
Journée supplémentaire	52 €	42 €	27 €
Week-end	178 €	128 €	82 €
Mini-semaine	254 €	182 €	136 €
Semaine	356 €	230 €	166 €

## Proposition de tarif pour 2014 :

Il est proposé de conserver les tarifs 2013 tels que présentés dans la simulation ci-dessous, sauf pour le tarif au mois qui passerait à 490,00 € (engagement SNCF).

# 1 - TARIFS HEBERGEMENTS CHALETS – MOBIL-HOMES

## 1.1 Tarifs de location

TARIFS HEBERGEMENT 2014		Arquenay le bignon	La Chesnaie		Bouère
		CHALETs	CHALETs	mobil homes	CHALETs
<b>Semaine du Samedi 16h au Samedi 10h</b>					
Très haute saison :	Tarif 1	350,00 €	395,00 €	430,00 €	420,00 €
Haute saison :	Tarif 2	350,00 €	370,00 €	395,00 €	420,00 €
Moyenne saison : Vacances février, vacances pâques, Avril, Mai, juin - septembre, Vacances Toussaint	Tarif 3	180,00 €	180,00 €	260,00 €	290,00 €
Basse saison : janvier fevrier mars avril (hors vacances scol.)	Tarif 4	165,00 €	165,00 €	205,00 €	215,00 €
<b>Week end du vend 15h au dim 16h</b>					
Haute saison	Tarif 5	115,00 €	140,00 €	175,00 €	160,00 €
Moyenne saison	Tarif 6	115,00 €	120,00 €	150,00 €	125,00 €
Basse saison	Tarif 7	115,00 €	115,00 €	135,00 €	125,00 €
<b>Nuitée simple Week end</b>					
Haute saison	Tarif 8	90,00 €	90,00 €	120,00 €	90,00 €
Moyenne saison	Tarif 9	75,00 €	75,00 €	95,00 €	75,00 €
Basse saison	Tarif 10	75,00 €	75,00 €	95,00 €	75,00 €
<b>Mois (Location longue durée)</b>					
Toute l'année - Charges non comprises	Tarif 11	490,00 €	490,00 €	490,00 €	490,00 €

Les tarifs des autres durées de location seront calculés selon la formule :

3 nuits	Tarif week-end + 1/7 du tarif semaine
4 nuits	Tarif week-end + 2/7 du tarif semaine
5 nuits	Tarif week-end + 3/7 du tarif semaine
6 nuits	Tarif semaine

## 1.2 Autres tarifs et charges

Il est proposé de supprimer le tarif location de téléviseur que nous avons testé en 2013 pour les mobil homes. Cette charge supplémentaire s'avère être un frein à la location. Il est proposé de supprimer le tarif de location de kit bébé, ceci étant entendu comme "service gratuit" au sens de gîte de France. Il est proposé de conserver les tarifs 2013 tels que présentés dans la simulation ci-dessus.

TARIFS Frais Annexes sur tous les sites	2014
location de draps 1 ou 2 personnes	6,50 €
Forfait ménage	50,00 €
Chiens /jour	2,50 €

TARIFS Frais Annexes sur VVNJ Bouère	2014
Location de salle	75,00 €

TARIFS des charges de chauffage - 2014	Arquenay	La Chesnaie		Bouère
Les charges de chauffage sont indexées sur la consommation des kwatt/h	CHALETs	CHALETs	mobil homes	CHALETs
Par kwatt/heure	0,16 €	0,16 €	0,16 €	0,16 €
<b>Location touristique</b> du 1er septembre au 30 juin - à partir du 9ème kwatt/heure				
<b>Location longue durée</b> dès le premier Kw/h				

Montant des cautions	2014
Caution ménage	60,00 €
Caution CHALETS - Mobil Homes	165,00 €
Caution CHALETS - Mobil Homes Location longue durée	940,00 €



## 2 -TARIFS DES CAMPINGS :

Il est proposé une augmentation de 3 % des tarifs 2013 (engagement Sncf) telle que présentée dans la simulation ci-dessous.

### 2.1 TARIFS CAMPING DE LA CHESNAIE

CAMPING La Chesnaie - Saint Denis du Maine	Saison 2013	Saison 2014
FORFAIT 1 PERS (emplacement tente ou caravane, voiture, une personne)	5,00 €	5,20 €
FORFAIT 2 PERS (emplacement tente ou caravane, voiture, deux personnes)	9,40 €	9,70 €
ADULTE SUPPLEMENTAIRE	3,30 €	3,40 €
ENFANT SUPPLEMENTAIRE (- de 7 ans)	2,00 €	2,10 €
VISITEUR	- €	- €
ELECTRICITE	2,50 €	2,60 €
GARAGE MORT	1,80 €	1,90 €
GARAGE MORT juillet/août	3,30 €	3,40 €
JETON DE MACHINE A LAVER	4,50 €	4,60 €
CAUTION CLE CAM	- €	- €
CAUTION MANCHON	50,00 €	51,50 €

#### CAMPING LONGUE DUREE

	Saison 2013		Saison 2014	
	Hors saison	Saison juin à Sept.	Hors saison	Saison juin à Sept.
<b>Forfait au mois - Tout compris</b> ( 1 caravane) - Comprend: 1 caravane, 1 emplacement et électricité) 1 ou 2 personnes, 1 voiture	252,00 €	232,00 €	260,00 €	240,00 €
<b>Forfait au mois - Emplacement simple</b> ( 1 caravane)- Comprend: 1 caravane, 1 emplacement, 1 ou 2 personnes, 1 voiture	150,00 €	150,00 €	154,50 €	154,50 €
Personne supplémentaire :	50,00 €	50,00 €	51,50 €	51,50 €

#### TARIFS des charges

Les charges sont indexées sur la consommation des kwatt/h calculées à partir du 1er Kw/h

Par kw att/heure	0,16 €	0,16 €	0,16 €	0,16 €
------------------	--------	--------	--------	--------

### 2.2 TARIFS CAMPING DE VILLIERS-CHARLEMAGNE

#### CAMPING VILLIERS CHARLEMAGNE

	Saison 2013		Saison 2014	
	Juillet/Août	Hors saison	Juillet/Août	Hors saison
Forfait emplacement + 1 adulte	10,90 €	8,30 €	11,20 €	8,50 €
Pers. Supp (+12 ans)	6,00 €	4,50 €	6,20 €	4,60 €
Pers. Supp (-12 ans)	3,70 €	2,10 €	3,80 €	2,20 €
Camping-car nuitée parking accueil	7,90 €	7,90 €	8,10 €	8,10 €
Garage mort		3,40 €		3,50 €
Forfait au mois ( 1 caravane) du 01/11 au 31/03 - Comprend: 1 caravane, 1 emplacement et électricité 4 kw/h par jour, 1 ou 2 personnes, 1 voiture		145,00 €		149,40 €
Forfait au mois ( caravane supplémentaire) du 01/11 au 31/03 - Comprend : 1 caravane, 1 ou 2 personnes.		97,00 €		99,90 €

#### TARIFS des charges

Les charges sont indexées sur la consommation des kwatt/h calculées à partir du à partir du 5ème Kw/h

Par kw att/heure		0,16 €		0,16 €
------------------	--	--------	--	--------

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Valide les tarifs hébergements chalets et mobil-homes pour l'année 2014 tel que présentés ci-dessous, à savoir :

## A - Tarifs 2014 : Chalets et Mobil-homes

TARIFS HEBERGEMENT 2014		Arquenay Le bignon	La Chesnaie		Bouère
		CHALETs	CHALETs	Mobil homes	CHALETs
<b>Semaine du Samedi 16h au Samedi 10h</b>					
Très haute saison :	Tarif 1	350,00 €	395,00 €	430,00 €	420,00 €
Haute saison :	Tarif 2	350,00 €	370,00 €	395,00 €	420,00 €
Moyenne saison : Vacances février, vacances pâques, Avril, Mai, juin - septembre, Vacances Toussaint	Tarif 3	180,00 €	180,00 €	260,00 €	290,00 €
Basse saison : janvier fevrier mars avril (hors vacances scol.)	Tarif 4	165,00 €	165,00 €	205,00 €	215,00 €
<b>Week end du vend 15h au dim 16h</b>					
Haute saison	Tarif 5	115,00 €	140,00 €	175,00 €	160,00 €
Moyenne saison	Tarif 6	115,00 €	120,00 €	150,00 €	125,00 €
Basse saison	Tarif 7	115,00 €	115,00 €	135,00 €	125,00 €
<b>Nuitée simple Week end</b>					
Haute saison	Tarif 8	90,00 €	90,00 €	120,00 €	90,00 €
Moyenne saison	Tarif 9	75,00 €	75,00 €	95,00 €	75,00 €
Basse saison	Tarif 10	75,00 €	75,00 €	95,00 €	75,00 €
<b>Mois (Location longue durée)</b>					
Toute l'année - Charges non comprises	Tarif 11	490,00 €	490,00 €	490,00 €	490,00 €

TARIFS Frais Annexes sur tous les sites 2014	
location de draps 1 ou 2 personnes	6,50 €
Forfait ménage	50,00 €
Chiens /jour	2,50 €

TARIFS Frais Annexes sur VVNJ Bouère 2014	
Location de salle	75,00 €

TARIFS des charges de chauffage - 2014		Arquenay le	La Chesnaie		Bouère
Les charges de chauffage sont indexées sur la consommation des kwatt/h		CHALETs	CHALETs	mobil homes	CHALETs
Par kwatt/heure		0,16 €	0,16 €	0,16 €	0,16 €
Location touristique du 1er septembre au 30 juin - à partir du 9ème kwatt/heure					
Location longue durée dès le premier Kw/h					

Montant des cautions 2014	
Cauton ménage	60,00 €
Cauton CHALETS - Mobil Homes	165,00 €
Cauton CHALETS - Mobil Homes Location longue durée	940,00 €

## B- Tarifs 2014 Campings Saint Denis du Maine et Villiers Charlemagne

CAMPING VILLIERS CHARLEMAGNE		
	Saison 2014	
	Juillet/Août	Hors saison
Forfait emplacement + 1 adulte	11,20 €	8,50 €
Pers. Supp (+12 ans)	6,20 €	4,60 €
Pers. Supp (-12 ans)	3,80 €	2,20 €
Camping-car nuitée parking accueil	8,10 €	8,10 €
Garage mort		3,50 €
Forfait au mois ( 1 caravane) du 01/11 au 31/03 - Comprend: 1 caravane, 1 emplacement et électricité 4 kw/h par jour, 1 ou 2 personnes, 1 voiture		149,40 €
Forfait au mois ( caravane supplémentaire) du 01/11 au 31/03 - Comprend : 1 caravane, 1ou 2 personnes.		99,90 €
<b>TARIFS des charges</b>		
Les charges sont indexées sur la consommation des kwatt/h calculées à partir du à partir du 5ème Kw/h		
	Par kwatt/heure	0,16 €



CAMPING La Chesnaie - Saint Denis du Maine	Saison 2014
FORFAIT 1 PERS (emplacement tente ou caravane, voiture, une personne)	5,20 €
FORFAIT 2 PERS (emplacement tente ou caravane, voiture, deux personnes)	9,70 €
ADULTE SUPPLEMENTAIRE	3,40 €
ENFANT SUPPLEMENTAIRE (- de 7 ans)	2,10 €
VISITEUR	- €
ELECTRICITE	2,60 €
GARAGE MORT	1,90 €
GARAGE MORT juillet/août	3,40 €
JETON DE MACHINE A LAVER	4,60 €
CAUTION CLE CAM	- €
CAUTION MANCHON	51,50 €

	Saison 2014	
	Hors saison	Saison juin à Sept.
<b>Forfait au mois - Tout compris</b> ( 1 caravane) - Comprend: 1 caravane, 1 emplacement et électricité) 1 ou 2 personnes, 1 voiture	260,00 €	240,00 €
<b>Forfait au mois - Emplacement simple</b> ( 1 caravane)- Comprend: 1 caravane, 1 emplacement, 1 ou 2 personnes, 1 voiture	154,50 €	154,50 €
Personne supplémentaire :	51,50 €	51,50 €
<b>TARIFS des charges</b>		
Les charges sont indexées sur la consommation des kwatt/h calculées à partir du 1er Kw/h		
Par kwatt/heure	0,16 €	0,16 €

- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

## 4 / Affaires Financières

### 1/ DM n° 1 – Budget Principal

- Vu que les frais d'études de 2006 à 2010 concernant les travaux piscine pour 25 108.47 € qui seront suivis d'effet, il est proposé au Conseil communautaire d'intégrer ces frais au c/2313 et de prévoir les crédits suivants.
  - Vu les provisions mises en place en 1997 qui ne sont pas justifiées (33 114,73 €), il est proposé au Conseil Communautaire de les transférer au budget Annexe Economie pour les risques liés aux loyers des bâtiments économiques.
  - Vu l'erreur de saisie intervenue lors du budget primitif 2013 entre les comptes 6122 et 61523.
- Il convient de prévoir le virement de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6122	Crédit bail mobilier		- 62 700,00 €
61523	Voies et réseaux		62 700,00 €
7815	Reprise sur provisions	33 114,73 €	
67441	Subvention budget Annexe Economie		33 114,73 €
<b>Total de la décision modificative n° 01/13</b>		<b>33 114,73 €</b>	<b>33 114,73 €</b>
Pour mémoire Budget Primitif 2013		5 307 890,72 €	5 307 890,72 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 341 005,45 €</b>	<b>5 341 005,45 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2031 - 041	Etudes	25 108,47 €	
2313 - 041	Construction piscine		25 108,47 €
<b>Total de la décision modificative n° 1/13</b>		<b>25 108,47 €</b>	<b>25 108,47 €</b>
Pour mémoire Budget Primitif 2013		12 474 544,29 €	12 474 544,29 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 499 652,76 €</b>	<b>12 499 652,76 €</b>

La Trésorerie de Meslay propose des dossiers d'admission en non valeur suivantes :

budget	Réf pièces	exercice	montant ttc
PRINCIPAL	R - 3 -12	2010	78,88 €
Service Ecole de	R - 3 -13	2011	78,88 €
Musique	R - 3 -13	2011	78,88 €
			<b>236,64 €</b>

## 2/ DM n° 2 – Budget Annexe Assainissement

Afin d'améliorer la qualité comptable de notre budget, il est recommandé de mettre en place des provisions, à ce titre, il est proposé au Conseil communautaire de prévoir les crédits suivants :

Il est proposé au Conseil Communautaire d'appliquer les taux proposés ci-dessous chaque année afin de déterminer le montant minimum de la provision annuelle :

**Règle de provisions que l'on pourrait appliquer :**

exercices		Pourcentage de la provision retenue	Montant des restes HT au 31/12/12	Montant minimum de la provision
N-7	2006	100%	8,00 €	8,00 €
N-6	2007	100%	- €	- €
N-5	2008	100%	319,45 €	319,45 €
N-4	2009	100%	1 043,95 €	1 043,95 €
N-3	2010	50%	2 768,57 €	1 384,29 €
N-2	2011	25%	3 160,23 €	790,06 €
N-1	2012	0%	6 937,00 €	- €
<b>MONTANT DE LA PROVISION 2013</b>				<b>3 545,74 €</b>
<b>Arrondi à</b>				<b>3 546,00 €</b>

Considérant la non-existence des provisions sur le budget annexe assainissement avant 2013, il convient de provisionner la somme de 10 000 € en provision 2013 correspondant aux années antérieures :

(Pour information, les admissions en non-valeur de 2008 à 2012 ont été de 1 183,40 €)

Comptes	2013	2014	2015	2016
report au 1/01	- €			
6817	10 000,00 €			
7817	2 000,00 €			
solde au 31/12	8 000,00 €	- €	- €	- €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		10 000,00 €
7817	Reprise sur provisions	2 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement		- 8 000,00 €
<b>Total de la décision modificative n° 02/13</b>		<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
Pour mémoire Budget Primitif 2013		200 608,78 €	102 867,00 €
Pour mémoire décision modificative n°1			97 741,78 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>202 608,78 €</b>	<b>202 608,78 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
021	Virement de la section de fonctionnement	- 8 000,00 €	
<b>Total de la décision modificative n° 2/13</b>		<b>- 8 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Pour mémoire Budget Primitif 2013		67 904,71 €	52 103,00 €
Pour mémoire décision modificative n° 1		97 741,78 €	0,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>157 646,49 €</b>	<b>52 103,00 €</b>

La Trésorerie de Meslay propose des dossiers d'admission en non valeur suivantes :

<b>Admissions en non valeurs</b>		
Budget	Exercice	Montant
Assainissement	2008	50,88 €
	2009	356,74 €
	2010	3,77 €
	2011	0,03 €
	2012	79,30 €
	<b>TOTAL</b>	<b>490,72 €</b>

<b>Effacements de dettes</b>		
Budget	Exercice	Montant
Assainissement	2008	68,85 €
	2009	105,00 €
	2010	315,52 €
	<b>TOTAL</b>	<b>489,37 €</b>

### **3/ Assainissement collectif**

Vu les factures du Satèse du 23/11/11 pour un montant de 250.05 € TTC et du 16/11/12 pour un montant de 315.66 € TTC concernant l'analyse des échantillons d'eaux usées et des eaux traitées de la station d'épuration de Beaumont Pied de Bœuf, payées à tort par la Commune de Beaumont Pied de Bœuf, et au vu de la compétence « assainissement collectif » assurée par la Communauté de Communes, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir procéder au remboursement de ces dites factures à la Commune de Beaumont Pied de Bœuf.

### **4/ DM n° 1 – Budget Annexe Economie**

Les membres du bureau du 29 mars 2012 avaient proposé qu'il soit étudié un système de provisionnement pour le budget annexe économie pour les risques liés aux loyers des bâtiments économiques. Afin de définir le montant annuel de la provision, il est proposé de retenir le calcul suivant :

Année	Compte	Montant HT des loyers au BP	Pourcentage retenu pour la provision	Montant Minimum du cumul de la Provision
2013	752	297 325,50 €	1/12	24 780 €
Année	2013			
Report au 01/01	0,00 €			
c/6817	33 114,73 €			
c/7817	0,00 €			
Solde au 31/12	33 114,73 €			

Vu le transfert possible des provisions du budget principal (33 114.73 €) vers le budget annexe Economie, il convient de prévoir les crédits suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		33 114,73 €
74751	Subvention du budget Principal	33 114,73 €	
<b>Total de la décision modificative n° 01/13</b>		<b>33 114,73 €</b>	<b>33 114,73 €</b>
Pour mémoire Budget Primitif 2013		406 728,50 €	406 728,50 €
Pour mémoire décision modificative n°			
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>436 843,23 €</b>	<b>436 843,23 €</b>

### **5/ DM n° 2 – Budget Annexe Tourisme**

La Trésorerie de Meslay propose des dossiers d'admission en non valeur suivantes :  
(Pour les titres 13 et 28, il s'agit de perception de chèques sans provision émis par un vacancier du camping de Villiers)



budget	Réf pièces	exercice	montant ttc
TOURISME	Titre 13	2012	288,00 €
	Titre 28	2012	155,00 €
	Titre 47	2013	0.20 €
			<b>443,20 €</b>

Les crédits au compte 6541 n'ont pas été prévus au BP 2013, il convient donc de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6541	Créances irrécouvrables		500,00 €
7078	Vente de marchandises	500,00 €	
<b>Total de la décision modificative n° 02/13</b>		<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
Pour mémoire Budget Primitif 2013		559 275,99 €	559 275,99 €
Pour mémoire décision modificative n°1		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>559 775,99 €</b>	<b>559 775,99 €</b>

### 6/ DM n° 3 – Budget Annexe Déchetterie

Vu la proposition commerciale de Berger Levraut concernant le changement de logiciel pour la facturation des ordures ménagères (3 653 € HT),

Vu les crédits prévus au BP 2013 au c/205 pour 2 000 €,

Il convient de prévoir le virement suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
020	Dépenses imprévues d'investissement		- 1 653,00 €
2051	Logiciel		1 653,00 €
<b>Total de la décision modificative n° 3/13</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Pour mémoire Budget Primitif 2013		444 838,00 €	444 838,00 €
Pour mémoire décision modificative n° 1+2		613,00 €	613,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>445 451,00 €</b>	<b>445 451,00 €</b>

La Trésorerie de Meslay propose des dossiers d'admission en non valeur :

#### ADMISSIONS EN NON VALEUR

ARTICLE 6541

budget	exercice	montant ttc	montant ht
	2004	30,07 €	28,50 €
	2005	160,89 €	152,50 €
	2006	119,58 €	113,35 €
	2007	425,10 €	402,94 €
	2008	1 281,90 €	1 215,07 €
	2009	1 081,66 €	1 025,27 €
	2010	649,72 €	615,85 €
	2011	393,40 €	372,89 €
	2012	6,03 €	5,64 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 148,35 €</b>	<b>3 932,01 €</b>

#### EFFACEMENT DE DETTES

article 6542

budget	exercice	montant ttc	montant ht
ENVIRONNEMENT	2008	149,24 €	141,46 €
	2009	443,40 €	420,28 €
	2010	554,57 €	525,66 €
	2011	285,11 €	270,25 €
	2012	258,69 €	241,77 €
	2013	123,39 €	115,32 €
		<b>1 814,40 €</b>	<b>1 714,73 €</b>

### **7/ Cadence d'amortissement des immobilisations**

Vu la délibération du 21/12/04, modifiée par celle du 21/10/06 et celle du 4 juin 2013, qui fixent les cadences d'amortissements des biens acquis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, il est proposé de la compléter comme suit :

Compte	Libellé	Cadence en année
2041581	Subvention d'équipement versées aux gpmements de collectivités pr biens mobiliers, matériel et études	5

### **8/ Convention avec le Conseil Général de la Mayenne (chéquier jeunes collégiens).**

Dans le cadre de son action à destination des collégiens le Conseil Général de la Mayenne propose une convention définissant les conditions de remboursement des chèquiers jeunes collégiens.

### **9/ Convention avec le Conseil Régional concernant les « pass culture sport ».**

Dans le cadre de son action en faveur des jeunes ligériens le Conseil Régional propose une convention qui règle les relations entre la Région et le partenaire, pour ce qui concerne les conditions d'acceptation, de prise en charge et de remboursement des pass culture sport.

### **AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- Valide la décision modificative n° 1 du budget Principal telle que présentée ci-dessus,
- Valide les admissions en non valeur du budget Principal proposées par la Trésorerie telles que présentées ci-dessus,
- Valide la décision modificative n° 2 du budget annexe Assainissement telle que présentée ci-dessus,
- Valide les admissions en non-valeur du budget annexe Assainissement proposées par la Trésorerie telles que présentées ci-dessus,
- Valide la décision modificative n° 1 du budget annexe Economie telle que présentée ci-dessus,
- Valide la décision modificative n° 2 du budget annexe Tourisme telle que présentée ci-dessus,
- Valide les admissions en non-valeur du budget annexe Tourisme proposées par la Trésorerie telles que présentées ci-dessus,
- Valide la décision modificative n° 3 du budget annexe Déchetterie telle que présentée ci-dessus,
- Valide les admissions en non-valeur du budget annexe Déchetterie proposées par la Trésorerie telles que présentées ci-dessus,
- Fixe les cadences d'amortissement telles que présentées ci-dessus.
- Valide le principe de provisions pour le budget annexe Assainissement selon la règle définie ci-dessus,
- Valide le principe de provisions pour le budget annexe Economie selon la règle définie ci-dessus,
- Valide le principe de remboursement des factures du Satèse à la Commune de Beaumont Pied de Bœuf pour la somme de 565.71 euros TTC.
- Valide les termes de la convention à intervenir entre le Conseil Général de la Mayenne et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez définissant les conditions de remboursement des chèquiers jeunes collégiens.
- Valide les termes de la convention à intervenir entre la Région et la Communauté de Communes définissant les conditions de remboursement des pass culture sport.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

---

Séance levée à 21h35